

Rapport moral

Le travail de notre équipe renforcée a permis de maintenir le haut niveau d'activité du Conservatoire. Le bilan d'activité témoigne de ce travail de qualité réalisé par des professionnels que je remercie vivement. La qualité de ce travail est reconnue par nos différents partenaires, et c'est sans doute pour cette raison que lors de la liquidation amiable de l'Agence d'urbanisme, de développement et d'aménagement de la région Troyenne, celle-ci nous a attribué une somme de plus de 19 000 €. Je renouvelle nos remerciements à tous les membres de l'AUDART.

Notre programme 2014 s'est réalisé avec de nouvelles contractualisations, un volet accru de gestion sur "nos" sites et d'animations sur les zones Natura 2000.

Pour la partie associative, la réunion des Conservateurs de l'Aube et de la Haute Marne a permis un échange sympathique et fructueux. Il en est ressorti un besoin de contacts et d'informations plus réguliers. Cette action sera reconduite pour les Ardennes et la Marne cette année.

Malgré nos bonnes intentions, nous ne sommes pas parvenus à tenir le rythme pour la parution des "Savarts", c'est un lien qui manque pour informer les adhérents. Nous devons y remédier.

Toujours pris pas les urgences et les imprévus, nous n'avons pas encore déposé notre demande à l'Etat et à la Région pour devenir un Conservatoire agréé, ce qui était pourtant une de nos priorités ! Peut-être que si nous passions moins de temps à démêler les complications administratives, nous en aurions plus à consacrer aux adhérents et à notre propre évolution !

Pour ce qui est de la maîtrise foncière, nous sommes devenus propriétaires de 1,3 ha de terrain dans la Marne, à Eclaires, en mesures compensatoire de la LGV et de 14 ha dans l'Aube à Etreilles-sur-Aube avec le concours de l'AESN... Mais nous avons eu une déception dans les marais de St Gond où nous n'avons pas été attributaire d'un terrain pourtant préempté par la Safer au titre de la protection de l'environnement, à la demande de la DREAL et avec le portage financier de l'Agence de l'Eau Seine Normandie dans le cadre de la sauvegarde des zones humides. Nous avons engagé un recours juridique sur la forme. A l'avenir, pourra-t-on espérer une meilleure prise en compte des intérêts environnementaux par la Safer ? De même pour les mesures compensatoires de l'A304, le Préfet des Ardennes ne semble pas très sensible à l'intérêt de la protection de la nature.

Pour le futur Parc National des forêts feuillues de plaine, nous continuons à y consacrer beaucoup de temps. Le rapport de préfiguration, après consultation publique, a été transmis aux ministères concernés. Ce sont maintenant les périmètres, les règles et la Charte qu'il faut préparer.

Au niveau national, deux nouveaux CEN ont vu le jour en 2014. Tout d'abord celui de Nouvelle Calédonie : suite à un programme de protection des forêts sèches en 2001, la volonté d'agir sur plus de thématiques a pris corps. Un GIP a été constitué et il a demandé à adhérer à notre fédération en 2014, ce qui a été accepté par le CA le 5 octobre à Thionville.

Plus proche de nous, le CEN des Pays de la Loire a été créé le 17 décembre 2014 après 2 ans et demi d'une mission animée par la fédération à la demande des acteurs et autorités locales. La fusion entre le CEN de la Sarthe et le CORELA (Conservatoire régional des rives de la Loire et ses affluents) les 30 mars et premier avril dernier a parachevé cette création.

Pour 2015, sur le plan associatif, nous devons nous préparer à la nouvelle France Régionale. Comment l'environnement et la protection de la nature seront-ils administrés ? Comment s'organiser avec nos collègues Alsaciens et Lorrains pour répondre aux besoins de la protection de la nature dans les nouveaux schémas décisionnels et administratifs de ce vaste territoire ?

C'est un chantier important qui est ouvert, les échanges ont déjà commencé... A suivre !